

PARTIE 3



LE CONTRAT ESPACE VALLÉEN

LE BILAN DU CONTRAT ESPACE VALLÉEN 2015-2020

LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DÉMARCHE
A ABOUTI À UN PLAN
D'ACTIONS COMPOSÉ
DE SEPT AXES
STRATÉGIQUES

- Axe 1**
Ingénierie
- Axe 2**
Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs
- Axe 3**
Mettre en lumière l'offre sports et loisirs nature 4 saisons
- Axe 4**
Vivre la nature pour mieux la comprendre
- Axe 5**
Se déplacer autrement - vers une mobilité maîtrisée
- Axe 6**
Valorisation de la production locale
- Axe 7**
Hébergement

● Alpage de Tréchauffé - La Forclaz

Ce Contrat Espace Valléen a été porté par la Communauté de Communes du Haut-Chablais. Le périmètre recouvrait celui de la collectivité auquel ont été intégrées les 4 communes de la CC Vallée Verte (*Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard, Saxel*) et la commune de la CC 4 Rivières (*Mégevette*). Ces 5 dernières communes sont celles prises en compte par l'office de tourisme des Alpes du Léman, en plus de celles de Reyvroz, Vailly, Lullin, Bellevaux.

18 PROJETS ÉTAIENT RÉPARTIS DANS CES SEPT AXES STRATÉGIQUES. PARMI CEUX-CI :

- 7 opérations ont été engagées
- 2 opérations ont été achevées
 - L'ingénierie du programme (*Sylvain et Sandra*)
 - Le sentier du Renard (*signalétique et réhabilitation*)
- 2 opérations sont en cours de finalisation
 - la Route Terroir et Savoir-Faire : fin du programme de signalisation et site/application
 - le tour du lac de Montriond
- 1 opération est à venir
 - le diagnostic immobilier touristique d'ici fin d'année 2021
- 4 opérations ont été réalisées par l'intermédiaire d'un autre programme
 - Trail/cyclo/orientation : programme Interreg Portes du Soleil
 - Toilettes sèches : CAR 1 (*commune de La Côte d'Arbroz*)
 - L'implantation d'éco-compteurs via Natura 2000
 - La Maison des Saisonniers via l'ouverture de la Maison France Services
- Plusieurs opérations n'ont pas été réalisées
 - l'implantation de toilettes sèches : pas d'accord trouvé entre la CCHC et les communes sur le financement et sur le mode de fonctionnement
 - la voie verte « Morzine - Saint-Jean d'Aulps »
 - le Tour du Roc d'Enfer
 - le Tour du lac de Vallon : commune non-propriétaire du site
 - la conception du site web et application (*randonnées et balades*)
 - la liaison vallée d'Aulps - vallée du Brevon (*chemin de randonnée/VTT électrique*)
 - la liaison Avoriaz - bord de Dranse
 - les stations de lavage VTT et bornes de recharge

LE BILAN INTERNE À LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS A FAIT L'OBJET
D'UNE SÉANCE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION
TOURISME LE 29 JANVIER 2021. IL EN DÉCOULE
PLUSIEURS POINTS DE DYSFONCTIONNEMENT
À L'ORIGINE D'UN BILAN QUALIFIÉ
DE MITIGÉ PAR LES PROTAGONISTES EUX-MÊMES :

La gouvernance du projet

Au niveau politique il a été constaté un manque d'incompréhension et d'implication des élus et de portage auprès des instances régionales et du Comité de Massif. Des projets n'ont pas été réalisés car leur ampleur avait été sous estimée par les communes et par des contraintes administratives liées à certains d'entre eux.

Au niveau technique :

→ l'ingénierie n'a pas été assez identifiée, avec une cheffe de projets qui gère des missions diverses et variées et dont la légitimité sur ce dossier n'a pas été suffisamment actée envers ses collègues de la CCHC et des OT,

→ au sein des offices de tourisme : les directeurs, dont beaucoup ont changé, peu ou pas impliqués et convaincus de la démarche, n'ont pas apporté le soutien technique indispensable à la Communauté de Communes du Haut-Chablais,

→ les services de la CCHC : la création de services en cours de programmation (Natura 2000, agriculture), et des services (sentiers) pas assez impliqués en amont de la procédure,

→ les socioprofessionnels n'ont pas été impliqués dans le déroulé du programme à l'exception des sociétés de remontées mécaniques.

● Travail de groupe



Le volet financier

Au niveau des communes :

→ une mauvaise compréhension du montage financier des projets,

→ le coût de fonctionnement de certains équipements porté par les communes et non la CCHC.

Du côté des partenaires financiers :

→ un démarrage de programme compliqué,

→ l'absence d'aide de la Région pour le poste d'Ingénierie, uniquement par le FNADT (État), et autres dépenses de fonctionnement,

→ d'importants retards dans l'instruction des dossiers notamment avec le POIA,

→ une complexité des dossiers de demande de subvention avec l'État - la DDT devant donner son avis,

→ des enveloppes budgétaires gelées avec l'État,

→ une animation et un accompagnement arrivé tardivement auprès des chefs de projets du réseau.

Un territoire à deux vitesses

→ des communes membres de l'association des Portes du Soleil qui bénéficient de nombreux équipements, de la notoriété, et d'événements forts notamment pour le VTT (dont électrique). Il s'agit de communes avec des sociétés de remontées mécaniques dont la DSP oblige à la réalisation d'équipements d'où une véritable maîtrise des processus. Cela concerne le territoire touristique des Gets, Morzine, Avoriaz 1800 et Saint-Jean d'Aulps via le Roc d'Enfer. Son positionnement est d'être une destination 100% Montagne.

→ les communes membres des Alpes du Léman (*sur 3 intercommunalités*). Depuis la dissolution du Syndicat des Alpes Du Léman, il n'y a plus aucun moyen pour financer des équipements et des chargés de missions. Il y a 2 sociétés de remontées mécaniques avec 2 domaines. La capacité d'actions et financière des communes est faible. Le positionnement est celui d'une destination Montagne et Lac.



→→→ On peut attribuer le caractère mitigé du bilan à la jeunesse de la Communauté de Communes du Haut-Chablais au démarrage du contrat. En effet, en application de la loi du 16 décembre 2010 relative au renforcement des structures intercommunales, elle a été élargie, par arrêté préfectoral du 22 avril 2013, à 6 autres communes : 2 dans la suite de la Vallée d'Aulps : Les Gets et Morzine-Avoriaz, et 4 en Vallée du Brevon : Reyvroz, Vailly, Lullin, Bellevaux.

La candidature au Contrat Espace Valléen a été élaborée dans l'immédiateté alors que la collectivité n'était pas totalement installée dans son organisation interne et la prise en compte de sa compétence tourisme. La mise en œuvre des premiers gros dossiers dont l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) a mobilisé les élus aux dépens du volet tourisme.

Forte de ce constat la Communauté de Communes s'est réorganisée depuis avec la création d'une **commission « Tourisme »** qui réunit les élus des 15 communes, ainsi que les directeurs des cinq offices de tourisme. Cette commission définit la stratégie touristique, à savoir les actions qu'elle juge souhaitable, à court, moyen et long terme, pour :

- le développement,
- l'aménagement,
- la protection des massifs et ses villages.

Elle a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions avec l'ensemble des principaux acteurs du territoire et l'organisation des services publics. Plusieurs dossiers sont en cours :

- le Plan Tourisme CD 74 2013-2022,
- le programme ALCOTRA Promouvoir l'Action Culturelle en Territoire Alpin 2015 -2021,
- la fin de la programmation Espace Valléen 2015-2020,
- la future programmation Espace Valléen 2021-2027,
- le soutien aux centres de vacances,
- le soutien aux adhérents de la Route Terroir et Savoir-Faire,
- la coordination du groupe de travail « Terre de jeux 2024 » pour les communes de Les Gets - Morzine-Avoriaz, centres de préparations VTT, cyclisme et triathlon dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

Un binôme pour l'animation de la commission est composé du vice-président à l'Économie et au Tourisme et de la privilégiée cheffe de projet, interlocutrice unique des communes, offices de tourisme et Portes du Soleil pour toutes les questions faisant référence au tourisme. La commission se réunit en moyenne une fois par mois.

C'EST DANS CE NOUVEAU CADRE, AVEC UNE GOUVERNANCE REDESSINÉE, DAVANTAGE COLLABORATIVE QUE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS A DÉCIDÉ DE CANDIDATER À UN NOUVEAU CONTRAT ESPACE VALLÉEN.

ARTACLIM (PREMIER PAS VERS UNE COMMUNE)
NOUS PERMET DE...
 DÉCOUVRIR/Étudier nos territoires
 RASSEMBLER LES ACTEURS... SE PROJETER
 TESTER DE NOUVELLES MÉTHODES
 ÉCHANGER · DISCUTER... CONCRÈTEMENT!
 UTILISER le CHANGEMENT CLIMATIQUE COMME TRAME TRANSVERSALE

CONSUMATIONS DES SOLS
 NOUVEAUX SERVICES
 NOUVELLE INFRASTRUCTURE
 FONTE des NEIGES

IMPACTS
ADAPTATION
DANS LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

PHILIPPE GAMEN - LES BAUGES
 ABICHET HAUT CHABLAIS
 CITTÀ METROPOLITANA DE TORINO

l'OPPORTUNITÉ de S'ADAPTER

ADAPTATION et RÉSILIENCE des TERRITOIRES DE MONTAGNE au CHANGEMENT CLIMATIQUE



LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS A SOUHAITÉ UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE AU CONTRAT ESPACE VALLÉEN.

Le développement durable a été au cœur de toute la démarche afin :

d'amener les participants, lors des entretiens et des travaux collectifs, à s'interroger sur la prise en compte du développement durable et le changement climatique dans le développement d'un tourisme durable dans le Haut-Chablais [préserver et valoriser les patrimoines, minimiser les impacts des activités, favoriser la résilience et l'attractivité du territoire face aux grands défis environnementaux].

Au vu de la nécessité de fédérer les acteurs du territoire et de renforcer la gouvernance, il a été demandé de réaliser la mission en privilégiant le mode collaboratif et la coconstruction.

Ainsi, pour favoriser une dynamique territoriale, une démarche participative et collective a été menée avec :

- les acteurs du tourisme local à l'échelle du territoire : élus, professionnels, associations, partenaires institutionnels...
- des partenaires de l'étude identifiés avec le maître d'ouvrage afin de permettre une bonne représentation de la diversité des offres présentes sur le territoire qui en constituent des atouts.
- des grands témoins pour enrichir les ateliers et les réflexions.

- d'intégrer la dimension développement durable et changement climatique dans les réflexions stratégiques et les productions de documents.
- de proposer des indicateurs de suivi, d'évaluation et de résultats développement durable et changement climatique chaque fiche-action.



LA MISSION S'EST DÉROULÉE SELON LE PLANNING SUIVANT :



Ces six temps d'échanges ont été suivis par 50 à 70 personnes :

- des élus des communes et de la Communauté de Communes du Haut-Chablais,
- des directeurs et présidents d'offices de tourisme,
- des partenaires institutionnels (Géoparc du Chablais, Agence Savoie Mont Blanc, association des Portes du Soleil...),
- des hébergeurs : hôteliers, centres de vacances...
- des sociétés de remontées mécaniques,
- des prestataires d'activités et sites touristiques,
- des commerçants,
- des agences immobilières,
- des membres de la Route Terroir et Savoir-Faire : artisans et agriculteurs...

Du lancement de la mission jusqu'à la présentation de la candidature, quatre réunions ont été animées avec le bureau du Conseil communautaire de la CCHC afin de faire des points d'étape et de valider les grandes orientations du contrat.

Plusieurs réunions techniques avec les interlocuteurs indispensables ont eu lieu afin d'élaborer le plan d'actions.

Enfin des contacts réguliers ont eu lieu avec les services de l'État, de la Région et du Département de la Haute-Savoie.

17 ENTRETIENS INDIVIDUELS ont été réalisés avec :

- les directeurs des 5 offices de tourisme
- les présidents de 3 offices de tourisme
- 6 maires et adjoints au maire
- le Vice-président à l'économie et au tourisme de la CCHC
- le DGS de la CCHC
- la cheffe de projets Contrat Espace Valléen de la CCHC

4 ATELIERS ONT ÉTÉ ORGANISÉS en visioconférence afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Cela n'a pas empêché la production d'idées, le partage de points de vue en ateliers.

ATELIER 1 mercredi 7 avril 2021

Thème : perception du Haut-Chablais aujourd'hui et demain, points forts et points d'amélioration de l'activité touristique.

ATELIER 2 mardi 27 avril 2021

Thème : priorisation des thématiques et des actions à inscrire dans le contrat.

ATELIER 3 jeudi 20 mai 2021

Thème : mieux travailler ensemble, quelle organisation, quelle gouvernance ?

ATELIER 4 mercredi 9 juin 2021

Thème : présentation de la candidature et du plan d'actions et échanges.

2 CONFÉRENCES ont été organisées avec des grands témoins pour apporter des éléments sur l'évolution du tourisme face aux enjeux actuels :

CONFÉRENCE 1 lundi 19 avril 2021

Thème : le tourisme, une économie en pleine mutation, par Hugues BEESAU, Consultant.

CONFÉRENCE 2 mardi 11 mai 2021

Thème : tourisme en transitions : des opportunités pour la montagne, par Jérôme CAVIGLIA, Atémia.

6 TABLES RONDES avec les représentants des filières

- Centres de vacances 18 mai
- Mobilités et transports 19 mai
- Sentiers 19 mai
- Vélo et VTT 19 mai
- Culture 25 mai
- Route Terroir et Savoir-Faire 31 mai

À cela, ont été organisées des visioconférences avec les directeurs d'office de tourisme (2), avec les partenaires (3) et avec le Président, Vice-Président tourisme et le Directeur Général des Services (3).

LE PÉRIMÈTRE CHOISI

POUR MÉMOIRE, LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT 2015-2020 INTÉGRAIT LES 15 COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS, LES 4 COMMUNES DE LA CC VALLÉE VERTE (Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard, Saxel) ET LA COMMUNE DE LA CC 4 RIVIÈRES (Mégevette).

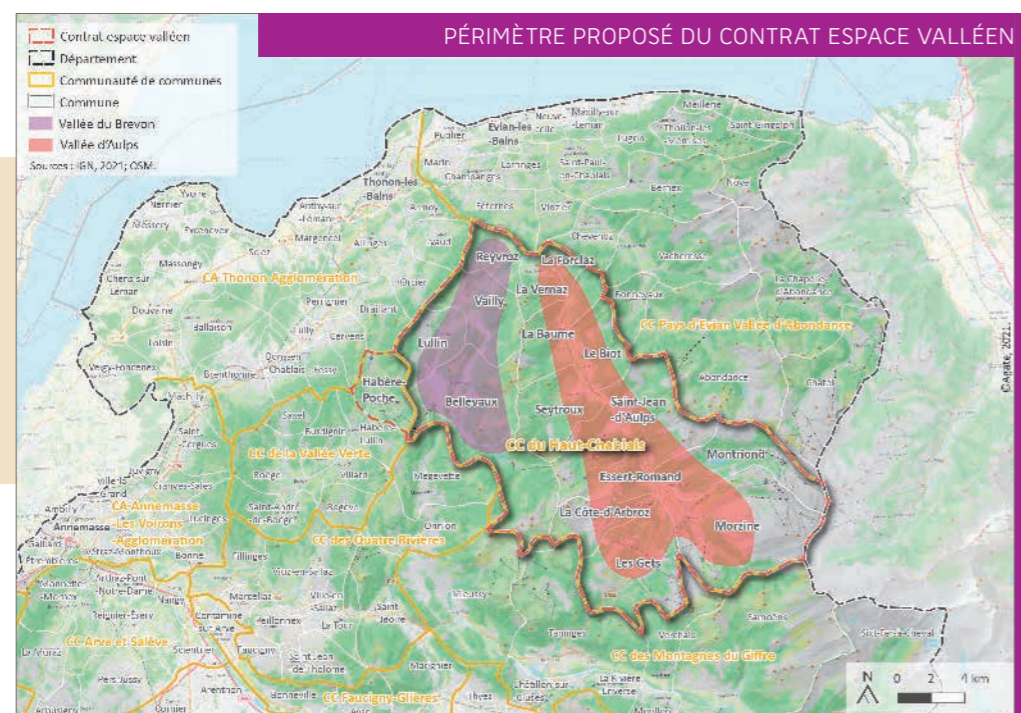
Le périmètre choisi pour le contrat 2021-2027 est celui des 15 communes de la Communauté de Communes auquel la commune d'Habère-Poche a été sollicitée pour y participer.

Plusieurs raisons ont dicté ce choix :

- les difficultés dans le déroulement du précédent contrat étaient dues en particulier à des questions de gouvernance entre des communes n'appartenant pas à la même communauté de communes. Différences de positionnement, de point de vue, de mode

de gestion ont entaché la gestion du programme, les prises de décisions. Ramener le périmètre du contrat à celui du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais va permettre une plus grande efficacité en confortant l'unité de lieu, d'actions, de gouvernance et de prise de décision.

- la Communauté de Communes du Haut-Chablais porte des démarches transversales pour mettre en œuvre son projet de territoire. Il convient que le futur Contrat Espace Valléen contribue à cette dynamique en intégrant le même périmètre.
- il a été proposé à la commune d'Habère-Poche de participer au Contrat Espace Valléen car son destin touristique est intimement lié à celui de la commune de Bellevaux. En effet, les deux communes exploitent ensemble le domaine d'Hirmentaz-les Habères, composé de 43 pistes tous niveaux, ce qui représente 50 kilomètres de linéaire. C'est un domaine destiné à la clientèle familiale. Le site vit également l'été avec une offre de balades et randonnées, VTT...
- La commune d'Habère-Poche porte également un projet d'adaptation de son offre et de son domaine aux évolutions du climat, des attentes sociétales dont le contenu correspond parfaitement à l'ambition des Contrats Espaces Valléens. Il aurait été dommage que la commune ne puisse bénéficier du soutien financier et en ingénierie apporté par le futur contrat.



LE CHOIX DU GROUPE 1

AVEC L'APPUI DE L'INRAE,
UNE CATÉGORISATION
A ÉTÉ OPÉRÉE ET A CONDUIT
À LA SEGMENTATION
DE QUATRE GROUPES D'ESPACES
VALLÉENS RASSEMBLÉS
AUTOUR D'ENJEUX
ET RÉALITÉS TOURISTIQUES
SIMILAIRES.

Pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, c'est le groupe 2, celui des territoires touristiques aux stations de ski dites « moyennes » qui a été préconisé.

La réflexion engagée sur le territoire, intégrant le point de vue de l'ensemble des acteurs du tourisme, a conduit le conseil communautaire à choisir le groupe 1 pour son programme, celui des territoires à forte spécialisation touristique avec une présence de stations de ski de grande renommée.

Plusieurs arguments ont conduit à ce positionnement :

- l'économie du territoire est tractée par celle du tourisme et en particulier par la saison hivernale. Les retombées économiques directes et indirectes sont majeures et l'activité touristique alimente les autres secteurs du territoire comme l'agriculture, l'artisanat, les services,
- Les Gets, Morzine, Avoriaz 1800 ne peuvent pas être considérées comme des stations moyennes. Le nombre de lits présents, la part de lits marchands, leur clientèle internationale quelles que soient les saisons les intègrent dans le giron des stations de grande renommée,
- le domaine des Portes du Soleil réunit la plupart des stations du territoire. Le nombre de stations qui le compose, son caractère international avec la Suisse, les caractéristiques techniques (nombre de pistes, kilométrage, dénivelé, nombre et typologie des remontées mécaniques...) en font un des plus grands domaines skiables au monde. La part qu'il tient également dans la réussite de la saison estivale (multipass activités, implication dans le VTT) le différencie fortement des autres domaines uniquement dévolus à la pratique du ski,
- les acteurs du tourisme ont tout à fait conscience d'une évolution nécessaire du modèle économique pour faire face au changement climatique et à l'évolution des clientèles. Le Contrat Espace Valléen est l'occasion d'accélérer la mise en mouvement.

Plusieurs enjeux sur le territoire ont été identifiés et font sens dans ce groupe :

- le lien à renforcer entre les trois stations de renommée internationale, dont chacune est une marque en soi, avec les autres secteurs du territoire, stations de moindre dimension et altitude, vallée d'Aulps et vallée du Brevon...
- deux saisons bien marquées, l'hiver et l'été qu'il convient d'élargir. En particulier, le territoire a un positionnement fort et qualitatif sur la saison estivale (35% de la fréquentation annuelle). Des efforts sur la structuration de filières de diversification, sur la mobilité permettraient d'attirer davantage de visiteurs sur les ailes de saison,
- la diversité du territoire entre le haut et le bas, la montagne d'altitude et la montagne douce, les activités hivernales et estivales n'incitent pas encore à une très bonne cohésion des acteurs qu'il est indispensable de conforter,
- la transition des modèles économiques et l'évolution de la gouvernance sont prises en compte dans les stratégies mises en place au plan local et ont besoin d'être davantage accompagnées,
- les mobilités, que ce soit pour l'accès au territoire ou pour se déplacer en son sein, doivent être optimisées.

Le choix du groupe 1 ne remet pas en cause la perception du territoire comme un bassin de vie dans lequel les habitants, professionnels du tourisme ou pas, ont toute leur place. Le tourisme est bien considéré comme une activité complémentaire des autres, dont le développement doit être intégré dans une vision et une ambition globale et collective.

Ainsi, c'est bien l'ensemble du territoire qui sera concerné par le Contrat Espace Valléen avec une attention particulière aux secteurs de moyenne montagne. Des actions en faveur de la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, du positionnement sur des offres accessibles aux visiteurs et aux habitants, de la gestion de sites naturels fragiles pour lesquels il faut éviter les surfréquentations seront mises en œuvre.

LES CONSTATS ISSUS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le Haut-Chablais AUJOURD'HUI en 3 mots



Le Haut-Chablais DEMAIN en 3 mots



LES 17 ENTRETIENS ET LES ATELIERS RÉALISÉS AVEC DES ACTEURS DU TERRITOIRE ONT PERMIS D'AVOIR UNE BONNE APPRÉHENSION DES ENJEUX DU TERRITOIRE, DE SES FORCES, DE SES POINTS D'AMÉLIORATION.

La vision du territoire par ses acteurs

Les mots-clés du Haut-Chablais aujourd'hui :

Ils décrivent un territoire de montagne, où le tourisme est très présent, avec des stations de renommée internationale, dans un cadre de nature, aux fortes valeurs patrimoniales, à proximité du lac Léman... C'est un territoire de vie, avec un équilibre à trouver entre les activités, avec une authenticité à conserver...

UN CONSTAT

→ Le Haut-Chablais est considéré comme **UN BASSIN DE VIE** dans lequel chacun doit trouver sa place et où toutes les activités économiques sont interdépendantes : tourisme, agriculture, artisanat, services... Ce n'est pas un lieu qui se vide une fois les touristes partis.

→ LE TOURISME ET LES STATIONS

- l'économie touristique est un élément majeur du développement du territoire. Les stations de sports d'hiver en sont la locomotive qui a permis au territoire, il y a 50 ans, de se développer et de devenir attractif. La saison d'hiver 2020-2021 a montré que sans le ski, les retombées économiques sur le territoire étaient bien moindres. Le ski demeure le cœur de l'économie mais le modèle des stations de ski doit évoluer pour s'adapter aux enjeux climatiques, sanitaires, renouvellement des clientèles. Cela doit se faire progressivement,
- le développement des marques de stations, en concurrence les unes avec les autres, ne facilite pas le travail collectif,
- face aux évolutions climatiques, il y a une véritable inquiétude pour les stations les plus basses.

→ il y a aujourd'hui **DEUX SAISONS TOURISTIQUES**, l'hiver et l'été. Il convient de les développer, en particulier sur leurs ailes. Ce travail est déjà bien ancré, notamment aux Gets et Morzine grâce au VTT et VTT électrique. Dès le mois de mai, les 2 sociétés de remontées mécaniques, suivis des hébergeurs et commerçants rouvrent leurs portes.

LES ATOUTS

→ LE CADRE

- la beauté, la diversité des paysages, des ambiances : montagnes, lacs, rivières, cascades, alpages,
- une authenticité forte,
- la complémentarité des lieux : grandes stations, stations moyenne montagne, vallées (*Aulps et Brevon*), villages,
- la proximité d'autres lieux emblématiques : le lac Léman, Évian-les-Bains, Thonon-les-Bains, Chamonix, Annecy, Genève.

→ LE TOURISME COMME ACTIVITÉ LOCOMOTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- des stations de sports d'hiver de notoriété internationale : Les Gets, Avoriaz 1800, Morzine,
- le domaine des Portes du Soleil, espace de ski, d'activités estivales, de discussion et d'échanges. Un domaine franco-suisse, un des premiers domaines skiables en termes d'offre de ski et de fréquentation. Un pass activités estivales connu et reconnu,
- des clientèles internationales, surtout en provenance de l'Angleterre et du Benelux mais aussi des clientèles de proximité : Évian-les-Bains, Thonon-les-Bains, bassin lyonnais, Genève,

→ UN POTENTIEL DE DIVERSIFICATION IMPORTANT

- l'activité estivale qui représente un véritable poids en termes de nuitées, retombées économiques, activités à pratiquer,
- des lieux magiques pour pratiquer les activités de pleine nature : balade, randonnée, itinérance, vélo, VTT, VAE, eau vive, grimpe...,
- un positionnement fort et reconnu mondialement sur le VTT,
- des événements qui renforcent l'attractivité et l'animation du territoire même en dehors des pics de saison.

→ DES MARQUEURS FORTS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- la place de l'agriculture avec l'AOP Abondance, de l'agritourisme,
- la culture et le patrimoine avec un lieu emblématique : l'abbaye d'Aulps,
- les sites Natura 2000 du Roc d'Enfer, du Haut-Giffre et du plateau de Loex,
- l'appartenance au Géoparc du Chablais (*mondial UNESCO*).

Hirmentaz





LES POINTS D'AMÉLIORATION

→ LA GOUVERNANCE

- travailler ensemble pour une vision collective du développement touristique du territoire,
- améliorer la gouvernance touristique du territoire afin de partager les visions, les ambitions et les stratégies, afin de se fixer des objectifs communs et des moyens pour les atteindre,

→ LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE

- valoriser davantage les complémentarités entre les sites et les vallées,
- renforcer les deux saisons actuelles et poursuivre le développement de la troisième saison,
- au niveau des offres estivales :
une harmonisation des sentiers, des balades en termes d'offre, de balisage, un élargissement des propositions : eau vive, escalade, vol libre...
- renforcer la diversification touristique en s'appuyant sur les différents atouts du territoire notamment la culture et l'agriculture...,
- faire le lien entre culture, agriculture, environnement, tout ce qui traduit l'âme du territoire, l'esprit des lieux et qui donne du sens aux expériences touristiques.

→ LA MOBILITÉ

- la mobilité au quotidien dans un territoire où les trajets sont longs d'une extrémité à l'autre,
- des services de mobilités à mettre en place pour les visiteurs,
- favoriser la mobilité en vélo, VTT, VAE entre les villages.

→ LA GESTION DES USAGES

- identifier les lieux sur-fréquentés et apporter des solutions,
- gérer les cohabitations entre randonneurs et vététistes,
- gérer les conflits d'usage.

→ LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- anticiper sur les évolutions climatiques,
- sécuriser l'activité ski en particulier sur les domaines de basse altitude,
- penser de manière globale et renforcer la complémentarité des types d'économie.

SYNTHÈSE

PLUSIEURS LIGNES DE FORCE RESSORTENT DES ÉCHANGES ORGANISÉS AVEC LES ACTEURS DU TOURISME :

- la place du tourisme dans l'économie du massif,
- celle des stations de sports d'hiver dans l'économie touristique, qu'il convient de consolider tout en la faisant évoluer pour répondre aux enjeux actuels et de demain,
- un territoire riche de ses éléments paysagers, de son offre, de sa diversité, de son attractivité, de ses acteurs dont il faut renforcer les complémentarités, les synergies,
- le travail collectif qu'il est nécessaire de consolider comme la mise en œuvre d'une gouvernance efficiente.



● Belvédère de Tréchauffe - La Forclaz

LES PRINCIPES DE LA CANDIDATURE

■ Le choix du positionnement de la candidature

Il est d'accompagner le développement touristique du territoire et l'animation de ses acteurs. Il est bien identifié qu'il n'est pas question de créer une nouvelle destination touristique mais de conforter celles qui existent déjà et qui sont portées par les 5 offices de tourisme du territoire. Les notions de marketing touristique, d'expérience client, de positionnement touristique, de plate-forme de marque sont intégrées dans la candidature à travers les échanges qui ont eu lieu avec les offices de tourisme.

■ Un contrat au service du territoire

Le Contrat Espace Valléen répond à des problématiques auquel le territoire souscrit :

- l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique et énergétique des filières touristiques,
- le développement touristique diversifié, ancré sur l'identité montagne et alpine et adapté aux nouvelles attentes des clientèles,
- le renforcement de la gouvernance du territoire.

Le contrat est complémentaire des autres programmes* mis en œuvre dans le territoire au service d'une stratégie globale dont les grands axes sont explicités dans le PLUi dont le PADD.

* Interreg ALCOTRA - ARTACLIM (volet 2), Interreg ALCOTRA - PACTA (volet 2, programme passerelle), Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, Plan Tourisme, Plan Montagne...

■ La concertation des acteurs

C'est ce qui a manqué au contrat précédent. Elle est indispensable pour la gestion du futur contrat, mais plus globalement aussi, pour le développement touristique du territoire dans son ensemble.

■ Le positionnement de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

Dans cet écosystème, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a son rôle à jouer. Les acteurs de l'écosystème touristique attendent d'elle qu'elle exerce sa compétence tourisme en :

- étant au service d'un territoire de projets, composé de plusieurs destinations reconnues et sur lesquelles s'exercent les compétences des cinq offices de tourisme,
- accompagnant les collectivités et les socio-professionnels dans la réalisation de leurs projets,
- en animant la concertation sur le territoire,
- en portant les projets dont elle a la compétence,
- en contractualisant avec l'Union Européenne, l'État, la Région et le Département pour avoir les moyens financiers et humains pour réaliser ses missions.

■ Des moyens humains internes et externes

Afin de mener le futur programme Espace Valléen dans les meilleures conditions, les moyens humains seront renforcés :

- en interne, en particulier sur l'animation de réseaux et la conduite de projets, en plus de l'ingénierie,
- en externe, avec l'appui d'un bureau d'étude chargé de faciliter la mise en œuvre d'une gouvernance efficiente.

■ La recherche de partenariats avec d'autres Espaces Valléens

La Communauté de Communes du Haut-Chablais souhaite engager des partenariats avec d'autres territoires porteurs de Contrats Espaces Valléens afin de donner davantage d'ambitions à certaines de ses actions et de conforter la cohésion avec des collectivités limitrophes ou sur des thématiques communes à l'échelle alpine.

LE PLAN
D'ACTIONS

Village des Lindarets - Montriond

AXE 1 MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

Lors des entretiens individuels et au cours des ateliers et conférences, la nécessité de mieux travailler ensemble a été clairement identifiée. Elle est même l'axe fort de la candidature au Contrat Espace Valléen; la condition sine qua non pour un développement touristique harmonieux sur le territoire. Avoir une vision et une ambition commune, partagée pour le territoire, renforcer le dialogue, les complémentarités entre les acteurs, faciliter la prise de décisions, en sont les raisons invoquées.

Les sujets prioritaires concernent la diversification touristique, les mobilités, la communication, le renforcement de la saison estivale et des ailes de saison, la complémentarité de l'activité touristique avec l'agriculture et l'artisanat.

Cela implique une meilleure coordination entre les acteurs, la clarification du rôle et les apports de chacun, la transparence dans les décisions de travailler sur des sujets concrets.

ACTION 1.1

POSITIONNER LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Afin de permettre à la Communauté de Communes d'exercer pleinement sa compétence TOURISME, il lui est nécessaire de :

- recruter un(e) chargé(e) de mission avec un profil « animation de réseau » qui viendra conforter les missions de la Cheffe de projets (80% de son travail sera dédié à l'ingénierie du Contrat Espace Valléen),
- bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet d'étude pendant une période de trois ans afin de consolider la mise en œuvre d'une gouvernance efficiente.

ACTION 1.2

SE FORGER UNE CULTURE COMMUNE

Il s'agit d'organiser des actions collectives proposées à l'ensemble des acteurs du tourisme et élu(e)s destinées à favoriser l'offre, la connaissance d'un territoire vaste et divers, la réflexion commune sur des problématiques concernant le devenir de leurs destinations, le développement des compétences sur des thèmes particuliers.

Plusieurs actions sont prévues
sur la période 2021-2027 :

- une instance de dialogue et d'échanges,
- des Assises du tourisme tous les deux ans,
- un ou deux éductours chaque année,
- un voyage d'études chaque année,
- des ateliers collectifs, des conférences.

VTT Bike Tour - Habère-Poche

AXE 2

ACCOMPAGNER DES DÉMARCHES PILOTES

L'esprit du Contrat Espace Valléen est de favoriser l'évolution des stations de sports d'hiver et de sites touristiques majeurs pour mieux prendre en compte les changements climatiques, les attentes des clientèles. Il s'agit d'accompagner quelques sites du territoire afin de consolider leurs mutations sur du moyen et du long terme. Il est nécessaire d'apporter :

- de l'ingénierie pour établir un diagnostic et identifier les besoins,
- de contribuer à l'investissement des projets qui auront été programmés.

La notion de démarche pilote prend son sens dans la mesure où elle doit être globale et transférable. Le choix des sites en résulte et doit aboutir également à établir des bonnes pratiques diffusables à l'échelle du territoire et des autres Espaces Valléens.

ACTION 2.1

MORZINE-AVORIAZ

La commune de Morzine-Avoriaz réfléchit aujourd'hui à son avenir à long terme. Sans remettre brutalement en cause son modèle fondé sur la saison hivernale liée au ski alpin, elle souhaite anticiper sur plusieurs problématiques :

- énergétiques (transport, entretien du domaine skiable),
- sociales (vie locale, usages nouveaux, tendances sociétales et modes de vie),
- environnementales (migration climatique, pollution, enneigement).

En plus de sa volonté de labellisation Flocon Vert en collaboration avec ses 2 offices de tourisme, la commune intègre une démarche initiée par le Lama Project, laboratoire d'idées élaborant une vision d'avenir pour que les stations de montagne existent encore demain, pour que des communautés y vivent, y travaillent et s'y épanouissent.

L'action consistera à aider la commune de Morzine-Avoriaz à élaborer de nouvelles pistes de développement et à les mettre en œuvre de manière opérationnelle.

ACTION 2.2

MONTRIOND, LE VILLAGE DES LINDARETS

Le village des Lindarets, situé sur la commune de Montriond, sur la route du col de Joux Verte, est un lieu d'attractivité fort à l'échelle du territoire du Haut-Chablais. Surnommé le « village des chèvres », du fait de la présence en liberté des caprins dans le hameau, il attire des visiteurs toute l'année.

Victime de son succès l'été, le village souffre d'une fréquentation importante qui génère des conflits d'usage entre visiteurs qui souhaitent prendre leur temps, automobilistes, motards pressés de poursuivre leur circuit, cyclistes qui empruntent le col, au grand dam des restaurateurs et commerçants qui n'ont pas le sentiment que l'expérience vécue soit à la hauteur des attentes.

L'objectif de l'action est de favoriser la valorisation du village par une qualification de l'offre et des espaces publics, et par une meilleure gestion des flux de circulation. C'est le souhait de la municipalité, appuyé par les acteurs socioprofessionnels du site qui ont la conviction d'atteindre un point de rupture si rien n'est entrepris dans ce sens.

ACTION 2.3

LA STATION D'HABÈRE-POCHE

La commune d'Habère-Poche souhaite assurer la pérennité de la station des Habères en :

- diversifiant les activités pour se tourner vers un fonctionnement 4 saisons. Depuis 2 ans, la commune a fait le choix de s'orienter sur le développement de l'offre VTT, il s'agira de l'accompagner pour permettre le déploiement d'infrastructures et équipements en adéquation avec l'ensemble de l'offre du périmètre Espace Valléen Haut-Chablais,
- développant la clientèle de proximité,
- consolidant l'activité de ski en sécurisant l'enneigement : naturel et de culture.
- augmentant la flexibilité de sa structure et en réduisant les charges.



→→→ SUITE AXE 2
ACCOMPAGNER
DES DÉMARCHES PILOTES

ACTION 2.4
AUTRES SITES

Ces démarches peuvent intéresser d'autres sites du territoire qui ne sont pas encore prêts aujourd'hui. Il est prévu de pouvoir les accompagner sur la deuxième partie du Contrat Espace Valléen en leur faisant bénéficier des expériences acquises sur Morzine, Montriond et Habère-Poche.

En cours de réflexion :

- Le col de l'Encrenaz, commune de La Côte d'Arbroz. Ce col est la porte d'entrée du site Natura 2000 Roc d'Enfer, mais aussi l'un des points de départ de randonnée toutes saisons permettant la liaison avec la vallée du Brevon. La Communauté de Communes du Haut-Chablais, de par sa compétence Environnement - Natura 2000, protège et valorise la biodiversité du site. En concertation avec tous les acteurs concernés, des actions ont été mises en place pour améliorer la connaissance du massif (suivi de la fréquentation par la mise en place d'éco-compteurs, inventaire des chauves-souris et pics dont la découverte du pic Tridactyle), mise en œuvre d'actions de protection ou de restauration des espèces et de leur habitat (installation et suivi d'une zone refuge hivernale du Tétraz-Lyre, installation de piézomètres sur la Tourbière pour suivre le niveau d'eau, élaboration d'un schéma de desserte forestière pour le massif), permettre aux visiteurs et aux acteurs du massif de respecter la biodiversité (découverte du massif pour les scolaires avec les accompagnateurs en montagne labellisés Natura 2000 Roc d'Enfer, partenariat avec les organisateurs d'événements sportifs pour « ne pas laisser de traces », plan de circulation pour réglementer l'accès motorisé au site).

● Hébergement insolite



- La station de Drouzin Le Mont - col du Corbier, commune de Le Biot. Première station de moyenne altitude à avoir démonté ses télésièges en 2012, la municipalité travaille depuis, à la reconversion « montagne douce » du site. Soutenue par le Département et la Région, la commune a inauguré en 2019, la première station multi-activités « Outdoor Expériences » (été-hiver). Malgré tout, la station a toujours du mal à trouver sa place. Elle est en effet entourée des grandes stations internationales des Portes du Soleil, mieux enneigées et dotées d'offres plus attractives. Les skieurs fidèles et le faible nombre de résidents secondaires ne suffisent pas à assurer la rentabilité de la station. Il conviendra d'accompagner au mieux la commune dans le devenir de cette station, liaison entre la vallée d'Aulps et la vallée d'Abondance.

- Le développement d'hébergements insolites sur les communes en bas de vallée (Seytroux, Vailly, Le Biot). Ces projets, de plus en plus nombreux sur le territoire, notamment dans les villages, sont en attente de l'arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - volet Habitat. Il conviendra d'accompagner au mieux communes et privés dans la concrétisation (ou non) de leurs projets.

● Sortie Natura 2000



● Col de Joux Plane à vélo - Morzine

AXE 3
STRUCTURER LES FILIÈRES

Le territoire de la Communauté de Communes dispose de nombreux sites favorables au développement d'activités diverses et complémentaires. L'objectif est de faire monter en gamme cette offre pour répondre au mieux à la demande clients afin de générer des séjours sur le territoire. L'un des enjeux est de favoriser la mise en relation et l'interconnaissance entre les acteurs pour faire émerger une dynamique commune sur l'ensemble du territoire.

ACTION 3.1
LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS,
HÔTELS ET CENTRES DE VACANCES

Ces hébergements représentent le socle de l'hébergement marchand du Haut-Chablais. Ils ont souffert de la crise sanitaire liée au Covid 19. La Communauté de Communes, depuis le premier confinement, a été particulièrement active sur le soutien du réseau des centres de vacances. Il convient d'entretenir cette dynamique par :

- la création et l'animation d'un réseau chargé de déployer des actions collectives par le chargé de mission recruté par la CCHC,
- l'accompagnement individuel des gestionnaires d'établissements dans leurs projets d'investissement, de positionnement marketing, de conception et distribution de produits,
- des actions de développement de compétences,
- la mise en œuvre d'un observatoire des centres de vacances à l'échelle du territoire.

ACTION 3.2
LE TOURISME À VÉLO

À l'heure du slow tourisme, le vélo avec son mode de déplacement doux est en vogue. Les cyclotouristes ont à cœur de découvrir et de vivre pleinement les territoires qu'ils traversent tout en appréciant un accueil et des services dédiés et spécifiques. Les destinations structurées sont ainsi une aubaine pour ces clients qui n'hésitent pas à programmer des séjours, en groupes ou individuels. Le développement de cette filière concernera :

- le VTT, pour lequel les stations Les Gets, Morzine, Avoriaz sont reconnues mondialement grâce à la qualité, la diversité de l'offre et des événements majeurs,
- le vélo de route, avec des pratiques de cols emblématiques ou plus doux,
- le VTAE et le VAE de plus en plus plébiscités et qui rendent accessibles à tous des routes et sentiers de montagne.

Des actions liées à l'aménagement et l'équipement, les services aux usagers seront proposés afin d'améliorer l'expérience client.

ACTION 3.3
LA BALADE ET LA RANDONNÉE

La balade et la randonnée sont les activités les plus pratiquées par les personnes en excursion ou en séjours en montagne. C'est en moyenne 4 balades ou randonnées réalisées pendant un séjour d'une semaine. La qualité de l'offre est donc un élément déterminant dans l'attractivité du territoire. Plusieurs axes de développement ont été identifiés :

- la finalisation du schéma directeur de la randonnée, étendu au VTT et VTT électrique,
- la qualification de l'existant par des équipements et services complémentaires à apporter aux usagers,
- la valorisation des sentiers inter-villages,
- la mise en œuvre d'une itinérance facile, afin d'en faciliter l'initiation.

→→→ SUITE AXE 3
STRUCTURER LES FILIÈRES

ACTION 3.4
LE TOURISME CULTUREL

Plusieurs sites emblématiques constituent l'entrée culturelle du territoire. Il s'agit du Domaine de Découverte de l'Abbaye d'Aulps à Saint-Jean d'Aulps, du musée de la Musique Mécanique aux Gets, du musée de la Belle Vallée et du musée de la Faune à Bellevaux. Au-delà de ces sites gérés par la Communauté de Communes, d'autres projets peuvent émerger, liés à la création ou l'animation de sites patrimoniaux.

Dans la perspective d'un tourisme doux, en lien avec les singularités de la destination, il est nécessaire de valoriser la filière par deux opérations :

- opération 3.4.1 : structuration de la filière par des actions d'animation de réseau, d'accompagnement de projets, de développement des compétences (chemin des Abbayes),
- opération 3.4.2 : organisation de résidences d'artistes en lien avec le projet Artaclim destinée à créer et diffuser des formes artistiques autour de la transition climatique.

● Abbaye d'Aulps - Saint-Jean d'Aulps



ACTION 3.5
ROUTE TERROIR ET SAVOIR-FAIRE

La Route Terroir et Savoir-Faire regroupe une trentaine d'agriculteurs et artisans dont l'objectif est de proposer aux visiteurs l'accueil à la ferme et ateliers de production ainsi que la découverte et vente directe de produits locaux. Ce réseau a besoin d'être conforté pour se structurer, engager des actions collectives et gagner en audience auprès du public. Plusieurs actions sont prévues :

- animation du réseau par le chargé de mission recruté par la CCHC,
- accompagnement individuel des prestataires pour le développement de leur entreprise,
- investissements pour garantir un meilleur accueil du public,
- valorisation de la cuisine locale et des savoir-faire par un guide, des animations, des événements,
- des actions de communication spécifiques à la filière.

ACTION 3.6
CRÉATION D'OUTILS
DE COMMUNICATION

Portés par la CCHC, animés et valorisés par les cinq offices de tourisme, ils auront pour vocation de promouvoir l'offre globale des filières de diversification touristique. Ce seront des outils collectifs à l'échelle du territoire. Trois d'entre eux sont déjà été imaginés :

- une carte des activités, papier et numérique (type carte des Merveilles Savoie Mont-Blanc),
- un outil numérique de présentation de l'offre, dont les données seront issues d'Apidae,
- une vidéo de présentation du territoire à disposition de l'ensemble des prestataires pour diffusion dans leurs établissements.

● Opération « Un berger dans mon école »



AXE 4
SE DÉPLACER

Les déplacements, souvent vécus comme une contrainte inhérente aux vacances, constituent pourtant un maillon déterminant du parcours clients et pèsent dans le choix de la destination. Il convient aujourd'hui de les repenser pour en faire un élément du maintien de l'attractivité des destinations touristiques. Le territoire du Haut-Chablais est confronté à plusieurs problématiques :

- l'accès au territoire depuis les gares et les aéroports,
- la mobilité au sein du territoire,
- l'accès à certains sites emblématiques dont l'expérience clients est menacée par la surfréquentation automobile.

Trois actions sont identifiées :

ACTION 4.1
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE
L'EXISTANT ET PRÉCONISATIONS

Il s'agira de faire réaliser par un bureau d'étude spécialisé un état de lieux des services proposés, de les confronter à la demande et aux pratiques des usagers et de proposer des préconisations dans le cadre d'un plan d'actions. Bus, navettes, liaisons à vélo, à pied, covoiturage pourront faire partie des solutions proposées.

● Alpage de Graydon - Saint-Jean d'Aulps



ACTION 4.2
MISE EN ŒUVRE DES PRÉCONISATIONS

À la suite du diagnostic et en adéquation avec les préconisations, il sera mis en œuvre un plan de mobilité sur une période de trois ans combinant différents modes. Il s'agira d'une action expérimentale suivie d'une évaluation destinée à pérenniser l'organisation, définir les équipements nécessaires et les outils de communication.

ACTION 4.3
CRÉATION D'UN OUTIL DIGITALISÉ

L'information sur les moyens de transport pour accéder au territoire et y circuler est aujourd'hui sous forme papier, chaque organisateur ayant son propre support. Cela n'apporte pas la convenance souhaitée par l'utilisateur. L'application présentera toutes les solutions de transport ainsi que les modalités d'utilisation.

● Balad'Aulps Bus



UN OUTIL D'ÉVALUATION QUANTITATIF ET QUALITATIF DU PLAN D'ACTIONS

Plusieurs critères d'évaluation ont été choisis pour les opérations qui se dérouleront au cours du contrat. Ils prennent en compte les exigences des Contrats Espaces Valléens et des points qui font sens pour le territoire.

Critères	Objectifs	Indicateurs
Tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'adaptation au changement climatique. Préserver les ressources. Valoriser les patrimoines naturels et culturels. Améliorer les conditions de vie des travailleurs saisonniers. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets accompagnés tenant compte des principes du tourisme durable. Services de mobilité utilisables par les saisonniers.
Diversification touristique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la saison estivale. Renforcer les ailes de saisons, notamment le printemps. Création de nouvelles activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de km de sentiers aménagés et valorisés et produits en découlant. Nombre de km de pistes cyclables aménagées et produits en découlant. Nombre de prestataires accompagnés. Montant des investissements consacrés à la diversification.
Travailler ensemble	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le travail collectif. Renforcer la compréhension des enjeux du territoire. Se mettre d'accord. Faciliter la prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'éducteurs, voyages d'étude, ateliers, conférences réalisés. Recrutement d'un chargé de mission par la CCHC. Mise en place d'une assistance par un bureau d'études. Nombre de réseaux animés. Nombre d'instances de dialogues mises en place.
Liens à la population	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer la population dans l'économie touristique. Favoriser la relation entre les visiteurs et les habitants. Partager la stratégie touristique du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de communication, de sensibilisation auprès des habitants. Nombre d'événements impliquant les habitants
Expérience clients	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la satisfaction des clients. Diffuser auprès des prestataires les notions du tourisme expérientiel. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier et analyse des retours clients sur les sites d'avis spécialisés. Enquêtes de satisfaction.
Contribution à l'économie locale	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les retombées économiques au niveau local. Favoriser les liens avec l'agriculture, l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> Observatoire touristique G2A.
Prise en compte du public jeune	<ul style="list-style-type: none"> Faire du Haut-Chablais une destination public jeunes. Préparer les clientèles de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de vacances accompagnés. Nombre d'actions engagées dans le cadre du réseau des centres de vacances. Nombre d'opérations de communication engagées auprès du public jeunes.

LES MODALITÉS DE PILOTAGE DU CONTRAT

ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN MODÈLE DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

LORS DE L'ATELIER 3 CONSACRÉ AU « MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE », LES PARTICIPANTS ONT POSÉ LES FONDAMENTAUX POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE COLLABORATIVE.

Le rôle de chacun a été précisé. Il est attendu :

→ DES ÉLUS

- d'avoir une vision et une ambition politique pour le territoire,
- de prendre les décisions,
- d'avoir des moyens humains et financiers pour mener à bien les projets,
- d'être présents auprès des services de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département pour valoriser le territoire et ses projets.

→ DES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS ET DES OFFICES DE TOURISME :

- d'apporter et partager leur compétence technique pour porter les projets,
- de porter l'animation des acteurs touristiques du territoire,
- le portage des projets, contrats,
- leur apport à la réflexion des élus.

→ DES SOCIOPROFESSIONNELS

- leur connaissance du territoire, des clientèles,
- leur perception des évolutions de la clientèle, des tendances du marché,
- ils ont besoin d'être écoutés, accompagné dans leurs projets et dynamiques collectives.

CETTE CONCERTATION PORTÉE PAR LA CCHC POURRAIT SE METTRE EN ŒUVRE À DEUX NIVEAUX :

1 Pour le Contrat Espace Valléen

→ **INSTAURATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE**
Il est l'organe de décisions et de validation des différentes étapes de construction et de mise en œuvre du contrat. Il se réunit autant que de besoin, a minima deux fois par an. Il est composé :

- du Président de la Communauté de Communes et du Vice-président chargé de l'Économie et du Tourisme,
- du Directeur Général des Services de la CCHC et de la cheffe de projets,
- des présidents des offices de tourisme ou de leurs représentants,
- du président de l'Association des Portes du Soleil ou de son représentant,
- des représentants, élus et/ou techniciens des services de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département en charge des Contrats Espaces Valléens.

→ **INSTAURATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE**

Il est l'organe de préparation des dossiers, d'échanges techniques sur leurs contenus, de suivi de la programmation en lien avec les services des organismes financeurs. Il prépare les éléments qui seront présentés au comité de pilotage afin que ce dernier puisse statuer sur les orientations à donner et prendre les décisions qui en découlent. Il est composé :

- du Directeur Général des Services de la CCHC et de la cheffe de projets,
- des directeurs des offices de tourisme,
- du directeur de l'Association des Portes du Soleil,
- des techniciens des services de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département en charge des Contrats Espaces Valléens,
- des représentants des filières touristiques du territoire qui seront invités en fonction des sujets débattus lors des réunions.



→ LES MOYENS HUMAINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ils sont indispensables pour mener à bien les actions du contrat. Plusieurs personnes seront impliquées :

- o Le Directeur Général des Services pour la coordination au sein de la collectivité, avec les élus et les techniciens des différents services,
- o la cheffe de projets et le futur chargé de mission pour l'animation du contrat, la réalisation des actions et le lien avec les différents protagonistes,
- o des autres techniciens de la collectivité dont les missions ont un lien avec les actions du contrat : transports & mobilité, sentiers, culture et patrimoine, environnement (sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles), agriculture, aménagement du territoire (urbanisme).

2 Pour la concertation sur le tourisme à l'échelle du Haut-Chablais

Les deux cartes ci-dessous montrent la complexité de la gouvernance touristique du territoire.

Du côté des offices du tourisme, la situation actuelle est l'héritage de la configuration avant l'application de la décision de configurer la Communauté de Communes dans son périmètre actuel :

3 OFFICES DE TOURISME DE STATION, Morzine, Avoriaz 1800, Les Gets porté par des communes classées,

1 OFFICE INTERCOMMUNAL, celui de la Vallée d'Aulps avec 9 communes membres

1 OFFICE INTERCOMMUNAUTAIRE, celui des Alpes du Léman, dont le périmètre est sur trois communautés de communes (Haut-Chablais, Vallée Verte et 4 Rivières)

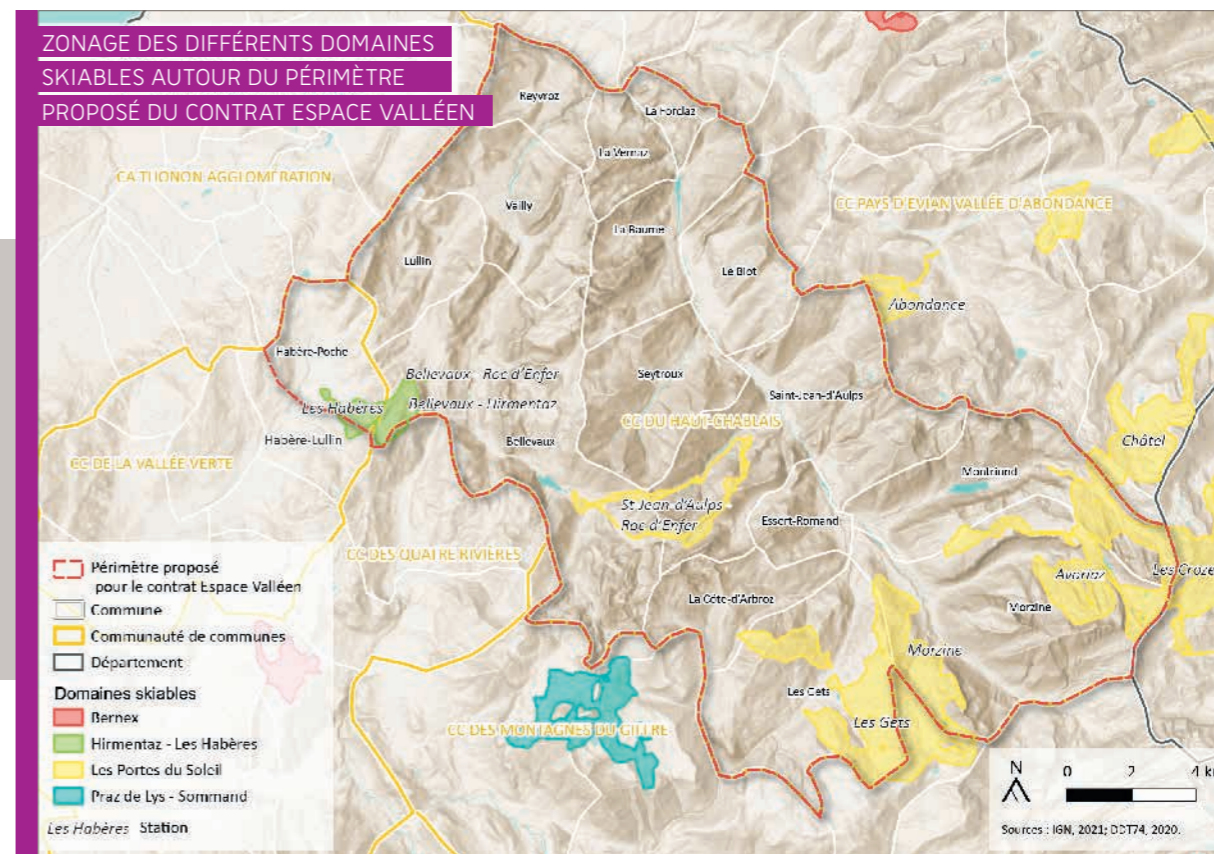
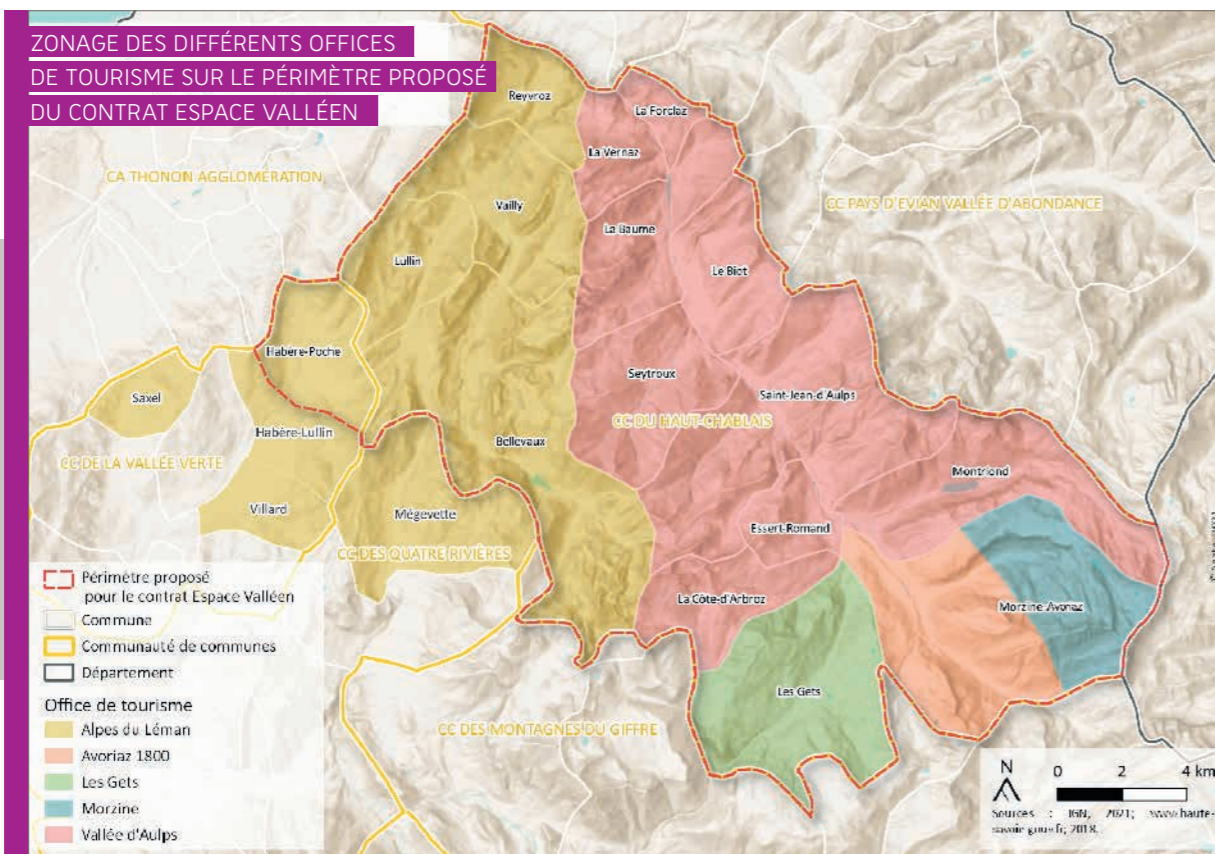
Sans remettre en cause les périmètres, compétences, missions, gouvernance de chacun, une meilleure coordination entre les offices de tourisme ne pourrait qu'améliorer l'efficience de leurs actions et donc l'attractivité du territoire.

Du côté des domaines skiables, celui des Portes du Soleil fait partie des grands domaines à l'échelon mondial. Il regroupe 12 stations sur deux pays, la Suisse et la France, dont plusieurs situées dans le périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (Les Gets, Morzine, Avoriaz, Montriond, Saint-Jean d'Aulps). L'Association des Portes du Soleil est reconnue pour la qualité de son travail, par sa contribution à la diversification estivale, par l'efficacité de son mode de gouvernance.

En tenant compte du poids de ces acteurs, la préparation de la candidature a été réalisée en mode participatif et collaboratif comme le souhaitait la Communauté de Communes. Les travaux ont été largement suivis, ce qui a montré le besoin de dialoguer, d'échanger, de mettre en perspective ensemble. Le travail engagé n'est pas une finalité mais au contraire le point de départ d'une nouvelle manière de faire pour le territoire et ses acteurs.

Il est proposé de mettre en œuvre une instance permettant le dialogue, la réflexion, la concertation collective, au-delà de la stratégie engagée dans le cadre du Contrat Espace Valléen. La définition du rôle de cette instance, de son animation sera une des actions confiée au bureau d'études qui accompagnera la Communauté de Communes pendant les trois premières années du contrat. Néanmoins quelques principes ont été posés :

- elle sera ouverte à tous les acteurs du tourisme du territoire, quel que soit le sujet ou projet,
- elle organisera la concertation, la réflexion, le dialogue, sur les sujets proposés par ses membres,
- elle n'aura pas d'existence juridique propre pour ne pas créer une structure supplémentaire,
- elle sera animée et coordonnée par la Communauté de Communes du Haut-Chablais.



LES MODALITÉS D'ARTICULATION

AVEC LES AUTRES

ÉCHELLES TERRITORIALES

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS EST INTÉGRÉ DANS UN TERRITOIRE BEAUCOUP PLUS VASTE ET À GÉOMÉTRIE VARIABLE.

→ il fait partie du massif du Chablais au sein duquel il doit être un acteur actif,

→ il fait partie de la destination Savoie Mont-Blanc constituée des deux départements de Savoie et Haute-Savoie.

Dans les deux cas, la collectivité doit contribuer aux dynamiques portées à ces échelons. Au niveau de Savoie Mont-Blanc, c'est en collaborant aux groupes de travail que peut mettre en place l'Agence Savoie Mont-Blanc.

À l'échelon du massif du Chablais, cette coopération s'effectue dans le cadre de différents organes comme, par exemple, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais qui porte le SCoT.

Dans le cadre du Contrat Espace Valléen, des contacts ont été noués avec des collectivités limitrophes pour envisager des coopérations dans le cadre des candidatures.

Abondance

Les Abbayes

Aulps

Sixt-Fer-à-Cheval



AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE
ET MONTAGNE DU GIFFRE

Le Chemin des Abbayes

En suivant le chemin emprunté autrefois par les pèlerins et les marchands qui rejoignaient l'un des sites monastiques, cet itinéraire évoque l'influence des abbayes au fil des siècles, comme un pèlerinage au temps où tout le Chablais était sous l'influence de la puissante Maison de Savoie. Il est composé de plusieurs étapes reliant Saint-Maurice en Suisse à Sixt-Fer-à-Cheval en passant par Saint-Jean d'Aulps. Les étapes font entre 5 et 15 km pour un dénivelé positif entre 125 et 1023 mètres. Il est l'occasion de découvrir un patrimoine naturel et culturel qui plonge le visiteur dans l'histoire et la naturalité de la montagne.

Il est envisageable de donner une envergure européenne au projet, avec la «Via Francigena»: plus de 2000 km entre Canterbury et Rome à parcourir; elle traverse la Suisse en franchissant le Jura et les Alpes en passant par Massongex et Saint-Maurice.

Par la longueur et le profil des étapes, il correspond bien au concept d'initiation à l'itinérance. Le partenariat entre les collectivités porterait sur:

- les aménagements et équipements nécessaires à des usagers peu habitués à l'itinérance,
- des services comme le portage des bagages, la restauration emportée, le guidage par des accompagnateurs en montagne,
- la conception et la distribution de prestations,
- la communication/promotion de l'itinéraire,
- la commercialisation du produit.



Le Géoparc du Chablais

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais se situe en Haute-Savoie, entre le Léman et le Mont-Blanc. Il s'étend sur 62 communes et couvre près de 900 km² pour 140 000 habitants.

Cet espace naturel remarquable imprègne la culture et la vie de ses habitants et de ses nombreux visiteurs. Le bâti traditionnel, l'usage de la montagne, la vie en alpage, les contes et légendes, les richesses naturelles que sont les Eaux Minérales de Thonon-les-Bains et d'Évian-les-Bains, sont autant de témoins de ces liens forts entre l'homme et la nature.

L'héritage géologique du Géoparc du Chablais est à explorer au travers de deux thèmes principaux: l'histoire de la formation des Alpes et les glaciations quaternaires.

Un partenariat davantage structuré entre le Géoparc, et les collectivités supports permettrait d'amplifier ses missions:

- **l'éducation et la formation:** les Géoparcs mondiaux UNESCO mettent en œuvre des activités éducatives, avec pour objectif de transmettre les connaissances du patrimoine géologique et ses liens avec d'autres aspects des patrimoines naturel, culturel et immatériel,
- **le tourisme:** les Géoparcs mondiaux UNESCO favorisent le développement économique local durable principalement par le géotourisme.

Sur le même thème, un partenariat entre le Géoparc du Chablais et les deux communautés de communes pourrait être envisagé avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, lui-même labellisé Géoparc.

Les Portes du Soleil

Le domaine des Portes du Soleil est réputé pour son modèle de gouvernance, son efficacité dans la mise en tourisme des activités. Le Multipass estival est un modèle du genre, connu et reconnu dans tout le massif alpin.

En lien avec l'Association des Portes du Soleil, des actions seront mises en place pour renforcer encore l'offre et la diversité des services apportés aux usagers.

Avec le Parc Naturel régional du Massif des Bauges:

Au-delà du label Géoparc, une coopération pourrait être envisagée sur le thème de l'agritourisme. Le PNR du Massif des Bauges anime depuis ses débuts un réseau des producteurs locaux accueillant les visiteurs sur le lieu de leur exploitation.

La Route Terroir et Savoir-Faire, dont une action du contrat lui est consacrée, est fondée sur la même volonté de diffusion de produits locaux en circuits courts, d'accueil du public, de pédagogie pour faire découvrir un aspect fort de la vie en montagne.

Des échanges de bonnes pratiques permettraient à chaque territoire de gagner en efficacité.

Paysage d'automne - Les Gets

